



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rivière-du-Loup

Appel au respect de la signalisation près du chantier du pont D'Amours

Rimouski, le 4 mai 2026. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable invite les utilisateurs de l'accès sécurisé permettant de traverser la rivière du Loup, à proximité de la zone des travaux, à respecter la signalisation aux abords du chantier de réhabilitation du pont D'Amours, à Rivière-du-Loup.

Le Ministère a constaté que plusieurs usagers adoptent un comportement pouvant compromettre la sécurité des utilisateurs de cet accès et des travailleurs.

Les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes doivent descendre de leur vélo ou de leur appareil et le pousser à la main au moment de traverser la rivière du Loup.



Cyclomoteurs interdits



Pour des raisons de sécurité, le Ministère rappelle que cet accès est **strictement interdit aux cyclomoteurs (scooters)**, et ce, même si les conducteurs marchent à côté de leur engin motorisé. Ces derniers doivent obligatoirement emprunter le détour par le chemin des Raymond, les routes 191 (boulevard Industriel) et 291 (rue Beaubien) et la rue Lafontaine.

La surveillance sera accentuée dans le secteur de la traverse au cours des prochaines semaines. Des mesures additionnelles pourraient être mises en place, afin de s'assurer du respect des consignes.

Le Ministère remercie les usagers pour leur collaboration.

Liens connexes

- [Réhabilitation du pont D'Amours à Rivière-du-Loup](#)
- [Investissements routiers, maritimes, ferroviaires et aéroportuaires 2026-2028](#)

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600 Sans frais : 1 866 341-5724